Image not found or type unknown

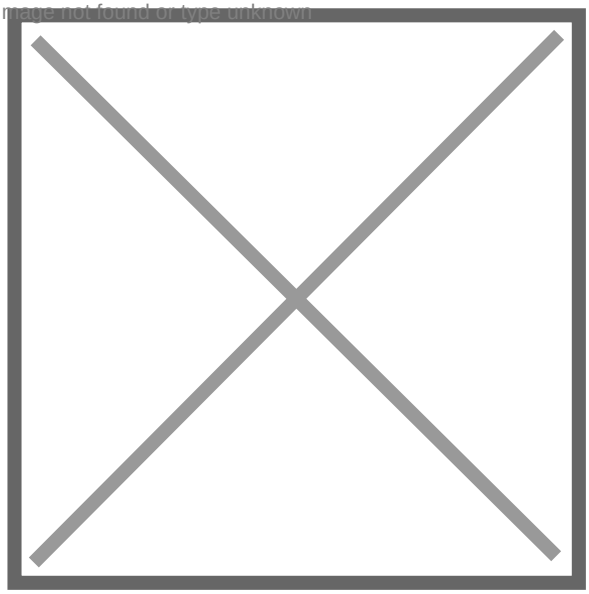

# Cui en cdi entreprise privée

Par **lsjdb80**, le **20/11/2014** à **17:54**

Bonjour,

J ai postulé à une offre via pole emploi.
L'offre mentionnée un cdi, en entretien on me parle d interim periode d essai puis cdi.

Finalement, on m'appelle pour me dire que je suis retenue pour le poste.

Je pose la question du contrat on me répond cdi avec période d essai.

Aujourd'hui, on m appelle pour aller signer un papier. En arrivant je vois un papier pour un cui (avec précision cdi et un salaire qui n'est pas au smic).parait il que le papier sert uniquement pour une réduction de charge.

Je n ai pas encore eu le contrat mais je m inquiète j ai arrêté une mission d interim pour ce poste.
Est ce réellement un cdi?
Quels sont les risques?

Cordialement

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **08:56**

Bonjour,
Il est possible de conclure un CUI-CIE en CDI, donc contrat à durée indéterminée.

Mais il n'y a pas qu'un allègement des charges et la perception d'aides à l'emploi qui sont en jeu.
Il y a aussi une action de formation, puisque ces contrats sont par définition réservés aux salariés en difficultés d'insertion dans le milieu professionnel.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés